



PREFET DE LA REGION BASSE NORMANDIE

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
de Basse Normandie**

Service de l'agriculture, de la forêt  
et des territoires

6, boulevard Général Vanier  
CS 95181 - 14070 Caen Cedex 5

**COMITE TECHNIQUE REGIONAL  
Plan de Soutien Elevage  
DRAAF 30 Novembre 2015**

**Relevé des principales interventions**

Un comité technique régional s'est réuni lundi 30 novembre 2015 à la DRAAF.

Etaient présents :

- J. CEZARD (DRAAF Basse Normandie)
- JL PAJAUD (DRAAF Basse Normandie)
- MH. ARNOUX (DRAAF Basse Normandie)
- C. LE GALL (DRAAF Basse Normandie)
- C. PACTOL (DRAAF Basse Normandie)
- G. BARRON (DDTM 14)
- J. KUGLER (DDTM 50)
- M. BERROU (DDTM 50)
- B. GUIZARD (DDT 61)
- O. POTE (Chambre d'agriculture 50)
- P. FAUCON (Chambre d'agriculture 50 et FRSEA Basse Normandie)
- J. REBILLARD (FRSEA Basse Normandie)
- B. FOS (CERFRANCE 14)
- C. VIGNAULT (AS Normandie)
- P. LEMARTINEL (Crédit agricole Normandie)
- C. MIELLE (Crédit mutuel 14)
- L. LEGRU (Crédit mutuel 14)

Les objectifs étaient de :

- réaliser un point d'étape concernant la mise en œuvre du Plan de soutien à l'élevage (cf. diaporama),
- quantifier, par départements, les remontées de dossiers PSE, avec un focus particulier sur les volets A, B et C du FAC élevage,
- identifier les points de blocage éventuels rencontrés par les DDT(M)
- déterminer la clé de répartition régionale de l'enveloppe « CUMA »,
- évoquer l'aménagement du critère régional d'éligibilité au FAC volet C (restructuration),
- faire un point sur le dispositif « année blanche »

Le diaporama projeté à cette occasion est mis en ligne sur le site de la DRAAF.

**Point sur les mesures FAC**

**1° FAC PORC et FAC BOVIN VIANDE (clos)**

Les demandeurs non éligibles au FAC PORC ont tous été recontactés afin de solliciter une aide dans le cadre du FAC élevage, dont les critères d'éligibilité (régionaux et non plus nationaux) s'avèrent être plus souples.

Sous réserve du respect des critères régionaux d'éligibilité, les dossiers non éligibles au FAC bovin ont été réorientés vers le FAC élevage.

## 2° FAC PSE (élevage)

- volet a : au 27 novembre 2015, 1 154 dossiers FAC volet A ont été déposés en Basse Normandie.

Patrick LEMARTINEL (Crédit Agricole Normandie) déclare qu'au 31/10, 1 500 attestations avaient été fournies par la banque sur ce volet.

Baptiste FOS (CERFRANCE 14) déclare que les centres de gestion attendent les annexes bancaires originales pour déposer les dossiers. Il est rappelé qu'un original n'est pas exigé et que l'attestation bancaire peut être transmise par mail (DDT(M), centres de gestion) si le message original de la banque lui est joint. La seule exigence est une exigence de traçabilité du message.

Olivier POTE (Chambre d'agriculture 50) demande si les critères d'éligibilité et de priorisation au volet A ont fait l'objet d'une validation par FranceAgriMer.

Jean CEZARD (DRAAF Basse Normandie) et Jean-Luc PAJAUD (service régional d'économie agricole) lui répondent que FranceAgriMer n'ayant pas répondu aux multiples sollicitations qui lui ont pourtant été adressées à ce sujet, l'envoi des dossiers doit se faire sans attente de validation et qu'il en est de même pour les demandes concernant le volet C.

- volet c (restructuration) : 0 demande dans le cadre des cellules d'urgence

Patrick LEMARTINEL souligne que les banques, anticipant la mise en place des mesures d'urgence, avaient déjà réalisé bon nombre de restructurations avant la parution des instructions techniques sur ce volet. 120 à 130 restructurations ont été réalisées par le Crédit agricole en Basse Normandie depuis septembre.

Il insiste sur le fait qu'en raison de la conjoncture économique dégradée, c'est à compter de février-mars 2016 que les éleveurs auront le plus besoin d'aide. Il souhaite donc une dérogation à la date limite de dépôt des demandes, fixée au 30/12/2015 et demande qu'elle soit repoussée à mai 2016.

Maïwenn BERROU (service économie agricole DDTM 50) s'interroge sur la façon de prioriser les demandes portant sur le volet A au regard de celles portant sur le volet C.

Jean-Luc PAJAUD répond qu'aucune priorisation n'intervient à ce niveau.

Jean-Luc PAJAUD fait part des inquiétudes des professionnels de la filière porcine quant aux actuelles conditions d'accès au volet restructuration du FAC élevage : le taux minimum d'endettement court terme de 50 % retenu au niveau régional apparaît trop élevé au regard de la réalité des situations dans les élevages. **Il est convenu à l'unanimité de le ramener à 30 %.**

Le critère régional d'éligibilité au volet c du FAC élevage devient donc : → total des dettes court terme banque + fournisseurs/CA $\geq$ 30 %.
--

## Année blanche

A ce jour, sur les 72 dossiers passés en cellules départementales d'urgence et méritant une restructuration bancaire, 17 dossiers ont été proposés à cette mesure en Basse Normandie. 10 ont été validés en cellules départementales, 4 ont été réorientés vers des mesures plus appropriées, 3 ont été rejetés.

P.FAUCON (FRSEA Basse Normandie) et Patrick LEMARTINEL expliquent ce faible nombre de demandes par le coût très élevé et donc dissuasif que représente l'année blanche pour les éleveurs.

P.FAUCON estime qu'une année blanche devrait être une année vierge, sans remboursement ni frais supplémentaire.

Patrick LEMARTINEL regrette que cette mesure ait été mise en place sans concertation préalable avec l'échelon national du système bancaire.

JEAN CEZARD confirme que les besoins dans le cadre de l'année blanche seront couverts par une enveloppe spécifique, distincte de l'enveloppe FAC actuelle.

## **FAC CUMA**

Une enveloppe régionale de 400 000 euros est dédiée aux besoins des CUMA sur le volet a du FAC élevage. Il reste encore à définir la clé de répartition de cette somme entre les départements.

Jean CEZARD propose une répartition en fonction du nombre de CUMA par départements. P.FAUCON s'interroge sur la pertinence d'un tel critère, qui ne ciblerait pas nécessairement les CUMA les plus en difficulté.

Jean CEZARD rappelle que l'objectif est d'aider en priorité les CUMA dont les adhérents rencontrent des difficultés de paiement, c'est pourquoi un critère régional de priorisation prenant en compte le taux de créances des adhérents à plus d'un an a été retenu.

Il est finalement acté d'attendre les retours de la FRCUMA (qui réceptionne toutes les demandes de FAC des CUMA) : après une première sélection des dossiers éligibles par la FRCUMA, un comité régional ajustera la priorisation au regard de la typologie de ces dossiers. La répartition de l'enveloppe régionale sera alors décidée.

La date limite de retour des dossiers par la FRCUMA est fixée au 15/12. Jean CEZARD déclare que l'objectif est de 70 dossiers environ.

## **Mesures fiscales**

Jean-Luc PAJAUD explique que les directions départementales des finances publiques suivent les consignes de leur administration centrale et refusent de communiquer leurs chiffres à la DRAAF.

Guillaume BARRON (Directeur DDTM 14) trouve cela très dommageable. Il estime que, ces mesures faisant partie des mesures d'urgence mises en œuvre dans le cadre du PSE, elles devraient au contraire faire l'objet d'une large communication de la part de l'administration fiscale. Il explique avoir fait la demande en direct auprès des services fiscaux du Calvados, qui lui ont déclaré avoir accordé 106 remises gracieuses, 31 modérations ou remises totales et avoir rejeté 62 demandes.

Bertrand GUIZARD (Directeur départemental adjoint DDT 61) déclare que la DDFIP de l'Orne fournissait régulièrement ces chiffres jusqu'à ce qu'il lui en soit fait interdiction par son administration centrale.

Jean CEZARD n'écarte pas l'idée d'une discussion avec le préfet de région concernant ce manque de communication.

## **Cas des exploitations en procédure collective d'insolvabilité**

Un FAC spécifique devant être mis en place pour les exploitations en redressement judiciaire disposant d'un plan arrêté par le tribunal, Olivier POTE demande la date à laquelle ce FAC sera effectif.

Jean CEZARD répond que les instructions devraient bientôt paraître.

## **Remontée des dossiers FAC et identification des éventuels points de blocage**

Jean CEZARD rappelle que la Basse Normandie s'est vue dotée d'une enveloppe de 8.76 millions d'euros pour la mise en œuvre des mesures d'urgence en faveur des éleveurs en difficulté. Par comparaison avec les autres régions françaises, ce montant apparaît relativement conséquent, en raison sans doute de la forte mobilisation des éleveurs bas normands durant l'été.

A ce jour, un solde de 7,8 millions d'euros reste à consommer sur l'enveloppe FAC PSE, déduction faite des montants payés au titre des FAC porcin et bovin viande et de l'enveloppe dédiée aux CUMA.

Alors que plus de 2 000 dossiers étaient attendus, seulement 1 154 ont été déposés sur le volet A, représentant un potentiel éligible de 3.1 millions d'euros, soit un peu plus d'un tiers de l'enveloppe disponible.

A un mois de la date limite de dépôt des dossiers, il s'interroge sur le faible nombre de demandes FAC enregistrées à ce jour et sur les besoins réels des éleveurs en trésorerie.

Baptiste FOS impute une grande partie de ce retard à la définition et à la méthode de calcul de l'EBE prévisionnel qui prend en compte la baisse des prix des produits lait et viande depuis le début de l'année 2015.

Il précise qu'environ 1 400 dossiers FAC ont été réalisés et transmis aux exploitants.

Cécile VIGNAULT (AS Normandie) affiche un potentiel de 700 à 800 dossiers devant être prochainement déposés.

Bertrand GUIZARD se dit satisfait du nombre de dossiers déposés dans l'Orne et estime qu'avec un potentiel total de 900 à 1 000 dossiers, son département consommera sans peine son enveloppe uniquement sur le volet A du FAC élevage.

Il annonce que les professionnels de la filière porcine ont été recontactés mais que très peu de dossiers ont été déposés dans le cadre du FAC élevage, alors que les difficultés de trésorerie de cette filière sont très importantes. Il espère que la révision du taux d'endettement court terme actée ce jour leur permettra de déposer des demandes.

Guillaume BARRON (DDTM 14) constate l'existence d'une posture de certains représentants professionnels dans le Calvados qui dénigrent les mesures d'urgence du PSE auprès des éleveurs.

Joël REBILLARD (FRSEA Basse Normandie) affirme que ce n'est pas le cas de son syndicat qui au contraire incite très fortement tous les éleveurs à s'engager dans cette démarche. Il note toutefois que ces dispositifs d'urgence ne répondent pas aux attentes concrètes des éleveurs, davantage en demande de mesures structurelles.

Il déplore les décalages entre les annonces du gouvernement et la réalité des mesures mises en œuvre : concernant le FAC, la prise en charge de la garantie BPI et l'année blanche ne fonctionnent pas car, si le principe est bon, ce sont des mesures qui au final coûtent cher aux éleveurs. Concernant les mesures sociales, le critère permettant d'opter pour le calcul des cotisations sur l'assiette N-1 est si restrictif qu'il rend cette mesure inaccessible à un grand nombre d'éleveurs. Enfin, concernant les mesures fiscales, il constate que, les fermiers ne pouvant pas prétendre à la remise de la TFNB, le bénéfice de ces mesures s'avère être faible.

Il estime que les mesures du PSE sont, dans leur ensemble, trop compliquées à activer : les éleveurs doivent collecter de nombreuses informations pour remplir les dossiers, nombre d'entre eux s'estiment a priori inéligibles aux aides. D'autres considèrent les montants alloués dérisoires au regard de leurs difficultés.

#### **Conclusion :**

Jean CEZARD se dit rassuré par les prévisions annoncées concernant le nombre de dossiers FAC attendus et exhorte les parties présentes à maintenir l'effort de communication des dispositifs du PSE à destination des éleveurs et même à l'amplifier. Ces mesures d'urgence sont destinées à venir en aide à ceux d'entre eux se trouvant le plus en difficulté, ces derniers ne doivent pas hésiter à déposer une demande.

Il annonce également la probable tenue d'une table ronde régionale PSE en début d'année 2016.